



CONSEIL COMMUNAL
1176 SAINT-LIVRES

St-Livres, le 6 février 2023 *SH*

**Procès-Verbal du
Conseil Communal
Du 8 décembre 2022 à 19h00
À la salle du Conseil**

Présidence : Monsieur Cédric FRUTIG

30 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués

30 membres sont présents

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Le Président souhaite la bienvenue à chacun et ouvre la séance à 19h00.

En préambule, il donne lecture de l'ordre du jour qui ne subit aucune modification.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2022
2. Préavis N° 04/2022 : Budget 2023, rapport de la commission de gestion
3. Communications de la Municipalité
4. Communications du bureau
5. Propositions individuelles

L'ordre du jour est accepté tel que présenté à l'unanimité moins une abstention.

1. *Approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre 2022*

Le procès-verbal a été envoyé aux conseillers par mail en date du 30.09.2022. **M. Le Président** met le procès-verbal en discussion. La parole n'est pas demandée.

A l'unanimité moins quatre abstentions, les conseillers acceptent le procès-verbal de la séance du 15.09.2022 tel que rédigé.

2. *Préavis N° 04/2022 : Budget 2023 et rapport de la commission de gestion*

M. Stéphane PELLET, rapporteur, donne lecture du rapport établi par la commission de gestion après analyse du préavis N° 04/2022 (*rapport envoyé par mail en date du 01.12.2022*). En conclusion, elle invite les membres à accepter le préavis Municipal tel que présenté.

M. Le Président ouvre la discussion.

Plusieurs questions sont posées au sujet des comptes :

- **M. Bastien PELLET**, concernant le compte n° 180.352.3 – *vélos pick e-bike*. Le montant budgété de Frs 13'000. – est-il adjugé ? est-ce un contrat de plusieurs années coûtant annuellement ce montant de Frs 13'000. – ? Ce projet est-il une réelle réussite ? Il estime que cette dépense pourrait être évitée. Selon lui la mise à disposition de ces vélos n'est pas nécessaire. Il relève le fait que le véhicule qui entretient les différentes stations dans les différents villages participants, fonctionne à carburant. Ceci est contradictoire avec le principe de ce service qui se veut écologique. Il propose, en lieu et place de cette station à vélos, la mise en place de subventions qui seraient octroyées aux habitants de la Commune qui acquièrent un vélo électrique.

M. Pierre-André PELLET, Syndic, rappelle que cette station a été mise en place récemment pour une période de test de trois mois. A la fin de ce laps de temps, des statistiques détaillées liées à l'utilisation seront remises. Dans l'intervalle, des premières statistiques moins détaillées ont été remises après 45 jours. Des vélos ont été loués à plusieurs reprises. Au total, 52 vélos ont été déposés et 60 ont été pris dans cette station de St-Livres.

Le montant de Frs 13'000. – articulé par la SEFA est susceptible de baisser si d'autres communes adhèrent à ce projet. Plus il y aura de communes, plus le montant de la participation diminuera. Il précise qu'en cas d'adhésion, ce montant sera bien à verser annuellement.

Concernant l'octroi de subventions aux acquéreurs de vélos électriques **M. Pierre-André PELLET** explique que la Commune ne peut pas subventionner les deux projets et celui proposé par la SEFA a l'avantage d'offrir la possibilité de louer un vélo à un certain point puis le déposer ailleurs. Cette flexibilité apporte une plus-value par rapport au vélo individuel.

En réponse à **M. Le Président**, **M. Pierre-André PELLET**, précise que ce n'est qu'après réception des statistiques de fin de la période d'essai qu'il sera possible de savoir si les minutes utilisées jusqu'alors sont des minutes gratuites ou payantes.

M. François PELLET trouverait judicieux de glisser la remarque relative à l'utilisation d'un bus à carburant et non électrique à la SEFA. **M. Le Syndic** en prend note.

M. André EICHER suppose que le contrat peut être annulé ou renouvelé annuellement. Ceci offrira la possibilité d'y mettre fin le moment venu, si jugé nécessaire.

- **Mme Béatrice FLEURY**, remercie la Municipalité pour la clarté du budget remis et se réfère aux points suivants du budget : point n°320.435 – *vente de bois* ; Le budget ne serait-il pas « trop prudent » étant donné qu'il semble y avoir une hausse du prix du bois ?

M. Pierre-André PELLET, Syndic, confirme que le prix du bois a bien été en hausse durant l'année, ce qui l'a réjoui, mais depuis le mois de septembre, les prix ont recheté.

- **Mme Béatrice FLEURY**, se réfère au point n° 450.314 – *entretien de la déchèterie* ; Un montant de Frs 1'000. – y est inscrit. Il n'y avait rien les années précédentes, de quoi s'agit-il ?

Mme Jocelyne RIVIER FORNEY, Municipale, explique que la clôture en bois bordant la déchèterie devra probablement être remplacée. Elle ajoute qu'il est rare de voir figurer un montant sous ce point effectivement. Les bennes sont louées donc ne sont pas à entretenir par la Commune. Les frais relatifs à l'entretien de la presse à cartons sont imputés dans le compte « machines ».

- **Mme Béatrice FLEURY**, se réfère au point n° 450.318.01 – *enlèvement des ordures* ; Elle constate qu'une hausse des tarifs est budgétée. Est-ce en prévision des hausses futures ou bien les prestataires ont d'ores et déjà augmenté leurs tarifs ?

Mme Jocelyne RIVIER FORNEY, Municipale, répond que la hausse du prix du carburant a impliqué une augmentation des frais de 3% environ sur les trajets réalisés. Cette hausse a été répercutée sur ce poste.

- **Mme Béatrice FLEURY** constate que les hausses des coûts de l'électricité et du gaz fluctuent en fonction des différents fournisseurs. Elle propose que la population soit informée du pourcentage de la hausse à venir, afin de pouvoir s'y préparer.

M. Carlos ALVES, Municipal, précise que l'électricité est distribuée par la SEFA. C'est à cette entité d'informer sa clientèle des éventuelles hausses et non à la Commune. Il ajoute que cela a bien été fait, la SEFA a annoncé par le biais d'un courrier envoyé aux consommateurs, une hausse d'environ 52% sur l'électricité.

Concernant le gaz, la Municipalité prévoit une hausse d'environ 30% sur le budget 2023, mais reste prudente car la situation est incertaine pour l'heure. **M. ALVES** explique que la commune a la chance de faire partie d'un groupement qui a fait des achats en suffisance ce qui implique, normalement aucune hausse pour le 1^{er} semestre 2023. Pour la suite, c'est l'inconnue.

- **M. Laurent FRUTIG** constate sous le point n° 351.427.1 – *location de la grande salle*, que le montant budgété est supérieur de Frs 2'000. – aux autres années. Est-il prévu d'augmenter le tarif de location ou le nombre de locations.

M. Frank NUSSBAUM, Municipal, explique que la Commune espère voir le nombre de locations augmenter au sortir du covid.

La parole n'étant plus demandée, **M. Le Président** procède au vote.

Après votation, les conseillers acceptent à l'unanimité moins une abstention le préavis N°04/2022, soit :

- *d'adopter le budget 2023 tel que présenté*

3. *Communications de la Municipalité*

- **Mme Fabienne LADOR HERTIG, Municipale**, explique que le projet des bâtiments communaux du centre du village est toujours à l'étude. Il est lié à l'Auberge et les travaux ne pourront pas débuter avant fin 2028, date du terme du bail du tenancier actuel.

A ce propos, **M. François PELLET**, constate qu'il y a chaque année entre Frs 8'000. – et Frs 10'000. – de frais d'avocats figurant au budget. Bien que ces montants ne soient pas énormes, de fil en aiguille, ils représentent une somme importante. Quand pouvons-nous espérer ne plus en avoir besoin ? demande-t'il.

M. Pierre-André PELLET, Syndic, explique qu'il y a mésentente avec le tenancier de l'Auberge. Les échanges entre la Municipalité et le tenancier ont lieu par le biais d'avocats. Dans ce compte étaient auparavant imputés les frais d'avocat liés à l'opposition du projet en question.

- **M. Carlos ALVES, Municipal**, informe que l'éclairage communal est désormais éteint de 23h00 à 5h00. La Municipalité a estimé que ce serait un geste à faire au vu de la situation globale relative à l'énergie. Ceci l'amène à détailler les différentes mesures qui seront prises en cas de pénurie selon les étapes mises en place ;
 - Phase d'économie (dans laquelle nous nous trouvons), diverses recommandations émises en ce sens
 - Phase de restriction : les consommateurs types sauna, jacuzzi etc.
 - Phase de contingentement : coupures partielles pour les gros consommateurs (il n'y en a pas à St-Livres)
 - Phase de délestage :
 - 1° 4 heures de coupures – 8 heures d'électricité – et ainsi de suite
 - 2° 4 heures de coupures – 4 heures d'électricité – et ainsi de suite

→ *dans cette phase de délestage, la Commune devra mettre en place des points de réunions d'urgence (PRU) pouvant accueillir 5'000 personnes. Il a été décidé de s'allier avec Aubonne afin de répartir les tâches et heures de mains d'œuvres nécessaire à cette réalisation ainsi que les coûts.*

Les étapes détaillées ci-dessus sont émises par la Confédération et relayées par l'Etat de Vaud.

Si cette situation devait devenir réalité, **M. ALVES** invite chacun à prendre soin de ses voisins, particulièrement les aînés.

En complément, **M. ALVES** ajoute que l'éclairage public sera remplacé par du LED. Ce changement se fera sur trois ans. D'ici fin 2024, tous les lampadaires seront équipés. La Commune va utiliser l'argent touché de la part de la SEFA pour le droit de superficie afin de réaliser ce travail.

M. Jean-François TRIPOD, apprécie la décision d'éteindre l'éclairage la nuit. Ceci est apprécié de plusieurs personnes dans le village également. Il espère qu'après le passage au LED il en sera toujours ainsi.

Ceci n'a pas encore été discuté et décidé répond **M. Carlos ALVES, Municipal**. Puis en réponse à **M. EICHER**, il précise que le retour sur investissement est estimé à 20 ans environ. Pour l'heure la réduction d'électricité induite n'est pas connue. Il sera possible de la chiffrer plus tard, avec du recul.

M. Raoul PELLATON, demande si seules les ampoules seront remplacées ou les têtes de lampes également. Il s'agit de la lanterne répond **M. Pierre-André PELLET, Syndic**.

- **M. Frank NUSSBAUM, Municipal**, informe qu'une séance de conciliation chez le Préfet a eu lieu avec le tenancier de l'Auberge durant le mois précédent. Le tenancier a jusqu'au 10 janvier pour décider d'aller de l'avant ou non dans cette procédure.

M. Stéphane PELLET, demande ce que le tenancier reproche à la Commune.

La vétusté des locaux est en cause répond **M. Frank NUSSBAUM, Municipal**. Un contrôle sanitaire a eu lieu et différents éléments sont à modifier notamment des tablars et éléments en bois qui doivent être remplacés par de l'inox.

- **M. Pierre-André PELLET, Syndic**, prend la parole :
 - **Pick e-bike** : La Municipalité a décidé de prolonger le contrat d'un mois supplémentaire soit pour le mois de décembre 2022. Ceci afin d'éviter, dans le cas d'acceptation du budget 2023, d'avoir une fin de contrat pour fin novembre puis recommencer en janvier.
 - **Gravière Bois de Ballens** : une convention d'exploitation a été signée pour la troisième tranche. Cette tranche aura lieu dans 90 ans. Sauf erreur cette même convention devra être résignée dans 25 ans.
 En réponse à **M. François PELLET**, il précise que :
 - la centrale se trouvera au bord de la route St-Livres-Ballens, à environ 200 mètres avant la fin de la forêt, côté Jura
 - la route sera déviée depuis le début des champs agricoles pour atteindre la route Ballens-Apples au niveau du dépôt Duperrex
 - la voie ferrée sera construite depuis la ligne actuelle du BAM jusqu'à l'emplacement de tri des graviers

Il cède ensuite la parole à **M. Didier MATH** qui précise que c'est un projet dont l'étude a débuté il y a 35 ans environ. L'Etat souhaite ouvrir cette gravière qui serait l'un d'un des derniers gisements du canton. La mise à l'enquête devrait paraître en 2023. Il s'agit d'un consortium entre HOLCIM, SAGRAVE et LECOULTRE.

La superficie de la 1^{ère} tranche est estimée par **M. MATH** à 40-50 hectares. Il précise que ce projet est prévu en trois tranches distinctes. Un permis doit être délivré avant chaque étape. En outre, différentes mesures ont été mises en place afin de protéger et préserver l'environnement, la faune et la flore à cet endroit.

M. Pierre-André PELLET, Syndic le remercie pour ces précisions et ajoute les communications suivantes :

- Lundi 19 décembre la Municipalité tiendra la fenêtre de l'aveugle
- le bureau communal sera fermé du 23 décembre 12h00 au 10 janvier à 8h00
- l'éclairage public sera allumé toute la nuit durant les nuits du 31 décembre au 1^{er} janvier et du 1^{er} au 2 janvier pour la Jeunesse et des raisons de sécurité

4. *Communications du bureau*

M. Le Président prend la parole :

- les votations du 27 novembre ont été annulées
- les votations du 12 mars sont également annulées
- Les prochaines votations sont agendées au 18 juin
- **la prochaine séance du Conseil est agendée au 22 juin 2023.**
- il prie les rapporteurs des commissions d'établir leurs factures et les faire parvenir au Boursier

5. *Propositions individuelles*

- **M. Esteban URIARTE**, à propos du projet du centre du village, au vu des délais rallongés, des mesures de sécurité devraient-elles être prises afin d'éviter de voir certains éléments tomber ou s'écrouler ?
Mme Fabienne LADOR HERTIG, Municipale, confirme que c'est un point qui a été déjà abordé et qu'une première série de mesures a été réalisée notamment pour les volets et la toiture. **M. Pierre-André PELLET, Syndic**, ajoute que l'école est désormais fermée grâce à un cadenas.
- **M. Bastien PELLET**, transmet les remerciements du comité de la Jeunesse à la Municipalité pour sa décision de maintenir l'éclairage allumé durant les nuits annoncées précédemment.
En outre, à propos des tarifs de location de la grande salle, il en a discuté avec des membres d'autres sociétés villageoises qui trouvent que ceux-ci ne sont pas forcément très clairs. Il demande s'il est possible d'obtenir un document récapitulatif des tarifs de location et les détails.

M. Pierre-André PELLET, Syndic, en prend note.

- **M. Didier MATH** demande si la Municipalité investit ou s'apprête à le faire dans l'installation de panneaux solaires. Il y a de nombreuses surfaces à exploiter.

M. Pierre-André PELLET, Syndic, répond que la Municipalité y procède au fur et à mesure des rénovations.

- **M. Denis PELLET** remercie l'équipe qui a décoré le sapin de Noël communal devant l'Eglise.

M. Le Président remercie les personnes présentes pour leur participation et leur engagement. Il clôt l'assemblée à 19h50.

Le Président

Cédric FRUTIG

La Secrétaire

Sabine HÉDIGUER